



À l'intention des pharmaciens propriétaires

Services rendus en pharmacie en lien avec la COVID-19

La RAMQ vous informe de la mise en place d'un nouveau code d'intervention permettant d'identifier les services rendus en pharmacie en lien avec la COVID-19.

Le nouveau code d'intervention suivant est informatif seulement. Il doit être ajouté dès maintenant à tous les services de médicaments rendus relatifs à la COVID-19.

- **PA : Service rendu en pharmacie dans le cadre de la COVID-19**


Par exemple, lorsqu'un changement de pilulier est nécessaire après évaluation de la situation par le pharmacien, si le pilulier en cours doit être modifié et qu'un nouveau pilulier complet doit être fourni, il est recommandé d'utiliser le code d'intervention **MR** (Vol, perte ou bris de médicament) lorsque la facturation des médicaments en renouvellement hâtif est nécessaire. Afin de justifier cette intervention, le code **PA** doit également figurer sur la transaction. La situation doit être bien documentée au dossier de la personne assurée.

Les développeurs de logiciels ont été informés de vous aviser aussitôt que le code PA sera disponible.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires

Site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels

Abonnez-vous à nos fils RSS 

Avant de téléphoner au Centre de support aux pharmaciens, consultez les flash-infos au

www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos.

Téléphone

Québec 418 643-9025

Ailleurs au Québec 1 888 883-7427

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 9 h 30 à 16 h 30)